



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2010

**Signature d'accords entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement de la République libanaise**

**Jeudi 21 janvier 2010 à 14h15
Hôtel de Matignon**

1) Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République libanaise relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure, de sécurité civile et d'administration

Signataire pour la France : **M. François FILLON**, Premier Ministre

Signataire pour le Liban : **M. Saad HARIRI**, Président du Conseil des Ministres

L'accord institue une coopération policière à la fois technique et opérationnelle dans les domaines de la lutte contre la criminalité transnationale organisée (drogue, traite des êtres humains, immigration clandestine, blanchiment, trafic d'armes...) et le terrorisme. L'accord prévoit aussi l'envoi d'équipes de soutien spécialisées dans la sécurité civile en cas de catastrophe.

2) Accord d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République libanaise

Signataire pour la France : **Mme Michèle ALLIOT-MARIE**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Signataire pour le Liban : **M. Ibrahim NAJJAR**, Ministre de la Justice

L'accord doit faciliter les échanges d'informations entre les deux ministères et l'exécution des commissions rogatoires internationales. Les parties s'engagent à s'accorder mutuellement l'aide la plus large possible, y compris dans les actions civiles jointes aux actions pénales. La communication directe entre les ministères de la Justice sera possible, étant précisé que chacune des parties pourra au demeurant choisir la voie diplomatique.

3) Déclaration d'intention pour la mise en œuvre de dispositifs de soutien visant le renforcement de l'administration libanaise des affaires sociales

Signataire pour la France : **M. Xavier DARCOS**, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Signataire pour le Liban : **M. Selim EL SAYEGH**, Ministre des Affaires Sociales

La déclaration d'intention propose la mise en place d'un cadre d'échanges et de réflexion pour accompagner la définition de politiques en direction notamment des personnes handicapées, des personnes âgées dépendantes et des enfants abandonnés. Un comité mixte de pilotage sera institué pour permettre la rencontre des experts des secteurs concernés et conduire à des recommandations et des propositions d'actions.

4) INSEE - Arrangement administratif entre la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi du Gouvernement de la République française et de la Ministre des Finances de la République libanaise relatif à un soutien technique aux travaux d'analyses macro-économiques

Signataire pour la France : **M. Jean-Philippe COTIS**, Directeur de l'INSEE

Signataire pour le Liban : **Mme Raya AL Haffar AL HASSAN**, Ministre des Finances

Cet arrangement administratif permettra à l'INSEE de continuer sa coopération technique avec le Ministère libanais des Finances. Il prévoit le soutien au calcul des comptes nationaux 2009 du Liban, le lancement d'un nouveau projet de calcul de comptes économiques trimestriels pour disposer d'une estimation rapide des comptes de l'année 2010 et un exercice de prévision pour 2011.

5) Accord entre le Ministère des Finances de la République libanaise et le Groupement d'Intérêt Public ADETEF pour le renforcement des capacités et le développement du réseau des écoles et instituts de formation des agents publics de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, réseau « Gift-MENA »

Signataire pour la France : **Mme Agnès ARCIER**, Présidente d'ADETEF

Signataire pour le Liban : **Mme Raya AL Haffar AL HASSAN**, Ministre des Finances

Réalisé sur la base d'une coopération technique ADETEF / Institut des finances libanais, il concerne le développement du réseau des centres et institutions de formation des agents publics de la sphère "économie et finances" de la région Afrique du Nord-Moyen-Orient.

6) Accord Cadre de coopération scientifique et technique entre l'IRD (Institut de recherche sur le développement) et le CNRS libanais (Conseil national de la Recherche scientifique du Liban)

Signataire pour la France : **M. Michel LAURENT**, Directeur général de l'IRD

Signataire pour le Liban : **M. Mouin HAMZE**, Secrétaire général du CNRS

L'accord-cadre a pour objet de définir les modalités de coopération scientifique et technique entre l'IRD et le CNRS. Il sera nourri par des conventions particulières et donnera lieu à l'affectation de chercheurs. Plusieurs programmes seront lancés dès 2010 notamment sur les risques sismiques, sur les thèmes de la gouvernance, de l'environnement.